ANNULÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 6 avril 2020, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 125, avenue Rolland, sur le lot portant le numéro 1 703 071 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour un bâtiment résidentiel existant, une marge arrière de 2,39 mètres, et ce, bien que la grille des normes d'implantation numéro 30B/38B prévoie une marge de recul arrière minimale de 4,0 mètres;

- De permettre l'implantation d'une galerie dans la marge latérale, et ce, bien que le Règlement prévoie que les galeries en cours latérales doivent respecter les marges de recul minimales prescrites.

Toute personne qui souhaite s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure est priée de transmettre ses commentaires par écrit au secrétaire de l'arrondissement de Lachine avant 16 h le 6 avril 2020, à l'adresse lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, ou de communiquer avec le 3-1-1.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 20 mars 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of April 6, 2020, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to Règlement numéro 2710 sur le zonage, regarding the immovable located at 125, avenue Rolland, on lot number 1 703 071 of cadastre du Québec.

This exemption would:

- Allow, for an existing residential building, a rear setback of 2.39 metres, despite the fact that the table of land use standards 30B/38B provides for a minimal rear setback of 4.0 metres;

- Allow the installation of a gallery within the lateral setback, despite the fact that the Bylaw provides that galleries in side setbacks must comply with minimal setback specifications.

Anyone wishing to express themselves in relation to this request for minor exemption is asked to send any comments to the secretary of the borough of Lachine before 4 p.m. on April 6, 2020, at lachinegreffe@ville.montreal.qc.ca, or call 3-1-1.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this March 20, 2020.